



PRÉFET DE LA VENDÉE

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE  
DE NIVEAU ORANGE POUR LES ORAGES**

**Expéditeur : le préfet de la Vendée**

**Destinataires pour action :** maires de Vendée + liste « Alerte Météo »

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour **orages violents**. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

**Type de phénomène :** orages.

Début d'évènement prévu le dimanche 1er juillet 2018 à 23h00.

Fin de phénomène prévue le lundi 2 juillet 2018 à 16h00 .

**Qualification du phénomène :**

Situation fortement orageuse d'été qui nécessite une vigilance particulière dans la mesure où il existe un risque fort de phénomènes violents.

**Situation actuelle :**

En liaison avec l'évolution diurne d'une masse d'air toujours très chaude mais de plus en plus humide, des foyers orageux se déclenchent ponctuellement sur la Bretagne - on a ainsi relevé à Rostrenen (22) sous une cellule isolée 22mm soit ½ mois de pluies en moins de 20 minutes. Ces foyers orageux s'atténueront en soirée puis disparaîtront avec la nuit.

**Évolution prévue :**

Un front orageux actif remontera ce soir d'Aquitaine, abordant la Vendée en début de nuit. Ces orages forts glisseront ensuite dans la nuit sur le Val de Loire et le long de la façade atlantique, demain ils se concentreront une grande partie de la journée sur la Bretagne.

Au sud de la Loire (donc cette nuit), les foyers orageux, associés à une forte activité électrique, s'accompagnent de pluies ponctuellement intenses, d'un fort risque de grêle et de rafales soudaines jusqu'à 80 km/h.

Au nord de la Loire (fin de nuit) et sur la Bretagne (en journée), les foyers orageux seront un peu moins forts (risque de grêle et de rafales assez faible) mais plus durables et pourront au final engendrer des pluies intenses sur certaines zones (localement jusqu'à 40 mm voire 50 mm soit presque les pluies normales d'un mois de juillet en moins de 12h).

**Consignes aux maires :**

**dès le début de la période à risque (le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018 à partir de 22h00), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.**

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) et [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

### *Conséquences possibles*

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants ;
- des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires ;
- des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement ;
- quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

### *Conseils de comportement*

A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent ;

- ne vous abritez pas sous les arbres ;
- évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne ;
- évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
- signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

La Roche-sur-Yon, le 1<sup>er</sup> juillet 2018

Le préfet,  
pour le préfet,  
le sous-préfet des Sables-d'Olonne,

  
Jacky HAUTIER